



Rapport sur les entreprises sociales au Luxembourg

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Rédaction

Francesco SARRACINO
Chiara PERONI

Statec

Institut national de la statistique
et des études économiques

Centre Administratif Pierre Werner
13, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg

avec le soutien de:

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

Sommaire

1. Introduction	4
2. Entreprises sociales : une définition pragmatique pour le Luxembourg	5
2.1 Taille des entreprises sociales	10
2.2 Évolution de l'entrepreneuriat social au Luxembourg	11
3. L'emploi dans les entreprises sociales en 2012	12
3.1 Répartition de l'emploi par sexe	16
3.2 Répartition de l'emploi par taille d'entreprises	19
4. Conclusion	22
Annexe A	23
Références	24

Liste des Tableaux

1. Économie sociale identifiée comme constituée des organisations exécutant des activités « d'Action sociale » (2012)
2. Les entreprises sociales en 2012, identifiées par leur forme juridique
3. Les entreprises sociales en 2012, classées selon leur forme juridique
4. Forme juridique des entreprises sociales, par taille (2012)
5. Forme juridique des entreprises sociales, par catégorie d'emplois (2012)
6. Nombre de salariés en 2012, pour chaque taille d'entreprises
7. Proportion des salariés, pour chaque forme juridique et chaque type de contrats (2012)
8. Proportion de salariés, par type de contrats et taille d'entreprises
9. Proportion de salariées femmes pour chaque activité économique en 2012
10. Codes NACE, rév.1.1

1. Introduction

Une entreprise sociale est une organisation privée et autonome qui fournit des biens ou des services avec un objectif explicite de service à la collectivité, qui est détenue ou gérée par un groupe de citoyens et dans laquelle l'intérêt matériel des investisseurs est soumise à des limites (OCDE, 2009).

Pour les décideurs politiques, les scientifiques et les acteurs économiques, l'économie sociale est cruciale pour une croissance durable et inclusive, c'est-à-dire une croissance fondée sur l'innovation et compatible avec la cohésion sociale et la création d'emplois (Rosenblatt, 2013). Il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, les organisations qui appartiennent à l'économie sociale (que nous désignerons dans tout ce rapport, indépendamment de leur statut juridique, par le terme « entreprises sociales ») sont considérées comme étant mieux adaptées que les institutions publiques pour répondre aux enjeux sociaux ou environnementaux (Borzaga et al., 2010 ; Becchetti et Borzaga, 2012). Deuxièmement, comme l'a souligné l'intergroupe « Économie Sociale » du Parlement européen, les entreprises sociales sont mieux armées que nombre de sociétés privées pour faire face à la crise économique. De plus, les entreprises sociales adoptent généralement des plans d'action à long terme et sont moins susceptibles de se délocaliser à l'étranger, même si elles se développent à l'international (« Rapport Toia », 2013). Ces raisons ont fait naître un certain intérêt pour l'entrepreneuriat social au Luxembourg aussi bien que dans le reste de l'Europe, aux États-Unis et dans certaines régions de l'Est et d'Extrême-Orient.

Au cours des dernières années, l'émergence de nouvelles initiatives d'entreprises s'est accompagnée de programmes gouvernementaux visant à consolider l'économie sociale. Le Luxembourg est le premier pays européen à avoir créé un ministère de l'Économie solidaire, en 2009, et à avoir développé un programme gouvernemental pour soutenir ce secteur. D'après le gouvernement luxembourgeois, l'économie sociale est un secteur innovant, qui offre de nouvelles solutions pour une économie plus durable. En 2011, le gouvernement a mis en œuvre le premier Plan d'action pour l'économie solidaire (PLES) afin de promouvoir et de développer les entreprises sociales. La même année, Business Initiative a lancé un nouveau système d'aide pour les porteurs de projets d'entreprises à dimension sociale ou solidaire au Luxembourg (un programme baptisé « 1,2,3 GO Social »). En 2013, la multiplication des initiatives sociales et solidaires a conduit à la création de l'Union Luxembourgeoise de l'Economie Sociale et Solidaire (ULESS), dont l'objectif est de fédérer, représenter, promouvoir et défendre les principes et valeurs de l'économie sociale au Luxembourg.

Face à ces évolutions, il était devenu nécessaire de mesurer l'économie sociale et de quantifier son impact économique. En 2013, l'institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché du Luxembourg (STATEC) a lancé un programme de recherche, avec le soutien des ministères du Travail et de l'Économie, pour identifier et suivre les entreprises sociales au Luxembourg (Rückert et Sarracino, 2014). Dans ce contexte, le présent rapport se propose de documenter la situation actuelle de l'économie sociale au Luxembourg à partir des données du Répertoire des entreprises luxembourgeoises, en ciblant deux variables essentielles: le nombre d'entreprises et le nombre de salariés. Car il ne fait aucun doute que l'évaluation du nombre d'entreprises et de la masse salariale est une étape essentielle pour appréhender la pertinence économique de l'économie sociale. Cette étude se penche sur les typologies des entreprises sociales, en examinant les formes juridiques des entreprises, la taille des entreprises et la classification de leurs activités économiques. Le rapport est structuré comme suit. Le chapitre 2 présente l'évolution du nombre d'entreprises sociales entre 2000 et 2012, date des dernières données disponibles. Le chapitre 3 décrit les caractéristiques de l'emploi dans ce secteur et les changements survenus pendant la même période. Le chapitre 4 tire les conclusions.

2. Entreprises sociales : une définition pragmatique pour le Luxembourg

Avant de pouvoir en faire une évaluation fiable et d'étudier son impact économique, il est nécessaire de définir le concept d'économie sociale. Cependant, les évolutions sociétales rapides et la diversité des points de vue parmi les scientifiques et les acteurs politiques rendent difficile l'élaboration d'une définition rigoureuse. Plusieurs pays et institutions internationales ont adopté des solutions différentes pour identifier les entreprises et organisations qui y participent (Defourny et Nyssens, 2008, 2010).

Sous l'influence des évolutions historiques, les entreprises sociales ont souvent été identifiées à des organisations telles que les coopératives et les mutuelles. Les approches actuellement adoptées pour définir et évaluer l'économie sociale s'attachent davantage à la mission sociale et aux principes de conduite et de gouvernance (CIRIEC, 2007). Les efforts de définition de l'économie sociale ont permis d'identifier plusieurs principes, qui dépeignent les actions des entreprises sociales (Conférence européenne permanente des coopératives, mutuelles, associations et fondations, 2002 ; Conseil Wallon de l'économie sociale, 1990) :

- l'objectif de l'entreprise sociale est de servir ses membres ou la collectivité et de satisfaire les besoins des gens ;
- l'entreprise sociale est une organisation gérée de façon autonome et indépendamment des autorités publiques ; l'adhésion y est libre et volontaire ;
- dans ses statuts et son code de conduite, l'entreprise sociale établit un processus décisionnaire démocratique, qui implique la participation de ses membres ;
- la répartition des revenus donne la primauté aux personnes et au travail, plutôt qu'au capital ;
- ses activités sont fondées sur les principes de participation, de solidarité et de responsabilité individuelle et collective ;
- les intérêts des membres de l'entreprise sociale et de ses usagers sont conciliés avec l'intérêt général.

Une définition exhaustive de l'économie sociale a été élaborée par le réseau européen de recherche EMES. D'après la définition de l'EMES, qui reprend celle du rapport de l'OCDE (2009), « *une entreprise sociale est une organisation privée et autonome qui fournit des biens ou des services avec un objectif explicite de service à la collectivité, qui est détenue ou gérée par un groupe de citoyens et dans laquelle l'intérêt matériel des investisseurs est soumise à des limites* ». ¹

Les entreprises sociales ont vocation à proposer des biens ou des services. Néanmoins, comparativement aux entreprises classiques, les organisations appartenant à l'économie sociale sont souvent actives dans la production et la fourniture de *biens sociaux* (participation sociétale et professionnelle, services sociaux, prestations de soins pour la collectivité, par exemple). En d'autres termes, ces entreprises recherchent une rentabilité sociale plutôt que des profits économiques (Sullivan Mort et al., 2003). La contribution au développement démocratique (avec des initiatives telles que la promotion d'une citoyenneté active) ou l'encouragement à la participation au marché du travail (par l'aide à l'employabilité des personnes défavorisées ou peu qualifiées) en sont des exemples.

Les entreprises sociales opèrent dans de nombreux secteurs de l'économie comme la finance, les assurances, la construction, la santé, l'éducation, la culture, l'agriculture et le commerce de détail. Wikipédia est par exemple une organisation sans but lucratif, fondée sur une participation libre et collective ; les institutions de microfinance accordent des prêts aux personnes à faible revenu qui ne peuvent pas accéder au système financier conventionnel ; les organisations de commerce équitable œuvrent pour un commerce international plus juste afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs défavorisés.

La gouvernance démocratique figure parmi les principales caractéristiques des entreprises sociales. C'est pourquoi les activités sociales ont généralement été organisées sous quatre formes juridiques : les coopératives, les mutuelles, les fondations et les associations (Commission européenne, 2013). Une coopérative est gérée collectivement, volontairement et démocratiquement par ses membres, qui s'unissent pour servir des objectifs sociaux et économiques communs. Une mutuelle poursuit des objectifs de solidarité et d'assistance mutuelle en proposant des services à ses

¹ Pour une revue et une perspective historique sur la définition de l'économie sociale, voir par exemple le rapport CIRIEC (2007).

membres. Une fondation est un groupe de donateurs privés, constitué à des fins caritatives. Une association est un groupe de volontaires qui agissent de façon solidaire dans la poursuite d'un intérêt commun sans but lucratif.

Par conséquent, l'économie sociale est également désignée par le terme de « troisième secteur », de manière à la distinguer des activités économiques publiques (de par sa qualité de structure privée) et privées (de par la nature de ses missions). La finalité de l'économie sociale consiste à promouvoir l'intégration et à renforcer la cohésion sociale, en réduisant les inégalités géographiques et les inégalités de revenus et en rectifiant les déséquilibres du marché.

Dans ce rapport, nous adopterons la définition de l'économie sociale proposée par Rückert et Sarracino (2014). Cette définition tente de concilier deux points de vue, respectivement centrés autour de la vocation sociale et de la gouvernance, en combinant deux méthodes d'identification différentes. La première méthode identifie comme entreprises sociales toutes les entreprises et organisations appartenant à la section « Action sociale » de la nomenclature NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne), en excluant les maisons de retraite et les crèches (Allegrezza et Molling, 2005) (voir Tableau 1) -des activités intégrées sous les codes NACE 85.31 « Action sociale avec hébergement » et NACE 85.32 « Action sociale sans hébergement »- Mais compte tenu du rôle social essentiel que jouent les maisons de retraite et les crèches dans les sociétés modernes, nous avons étendu cette première méthode de manière à inclure ces deux formes d'entreprises. Comme l'indique le Tableau 1, le groupe le plus nombreux, d'après la première méthode d'identification, correspond à la catégorie « Crèches et garderies d'enfants », avec 202 établissements recensés en 2012. À première vue, cela peut paraître surprenant, car notre méthode inclut ainsi également des activités *à but lucratif*. Néanmoins, l'objectif de ce type d'organisations est intrinsèquement « social », étant donné qu'elles répondent à des besoins sociaux et qu'elles réalisent -dans une certaine mesure- des services non commerciaux.

Tableau 1 : Économie sociale identifiée comme constituée des organisations exécutant des activités « d'Action sociale » -d'après la nomenclature NACE rév.1.1- (2012)

Type d'activité	Nombre	Pourcentage
85311 Orphelinats et instituts pour enfants en difficulté	7	1,93
85312 Instituts pour handicapés	9	2,49
85313 Maisons de retraite	20	5,52
85314 Autres activités d'action sociale avec hébergement	8	2,21
85321 Crèches et garderies d'enfants	202	55,80
85322 Ateliers protégés	44	12,15
85323 Autres activités d'action sociale sans hébergement	72	19,89
Total	362	100,00

Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

La deuxième méthode s'appuie sur la définition adoptée par l'INSEE, l'institut national français de la statistique, ajustée pour le Luxembourg (Peiffer et Hiltgen, 2010). D'après cette deuxième méthode d'identification, une structure appartient à l'économie sociale en fonction de sa forme juridique (voir Tableau 2). Les formes juridiques possibles sont : les sociétés coopératives, les associations sans but lucratif, les établissements d'utilité publique, les sociétés de secours mutuel, les associations d'assurances mutuelles, les associations culturelles et les associations sportives. En 2012, les associations sans but lucratif constituaient la catégorie d'entreprises sociales la plus nombreuse au Luxembourg, avec 707 structures. Ces deux méthodes d'identification ont trois formes juridiques en commun : les coopératives, les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Tableau 2 : Les entreprises sociales en 2012, identifiées par leur forme juridique

Type d'activité	Nombre	Pourcentage
25 Sociétés coopératives de droit Luxembourgeois	77	8,70
61 Associations sans but lucratif	707	79,89
64 Établissements d'utilité publique	51	5,76
66 Sociétés de Secours Mutuel	2	0,23
67 Associations d'Assurances Mutuelles	3	0,34
72 Associations culturelles	19	2,15
73 Associations sportives	26	2,94
Total	885	100,00

Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Dans ce rapport, nous considérerons comme des entreprises sociales toutes les organisations qui appartiennent à l'un ou l'autre des deux ensembles identifiés par les méthodes décrites ci-dessus (Rückert et Sarracino, 2014).² Nous avons donc identifiés 1 064 entreprises sociales actives en 2012 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), soit 3,2 % du nombre total d'entreprises présentes au Luxembourg.³ Parmi ces entreprises sociales, 362 exécutaient des activités de santé et d'action sociale, tandis que les 702 autres étaient des coopératives, des mutuelles (etc.) réalisant d'autres activités. Le Tableau 3 illustre les résultats de ce recoupement et indique le nombre d'entreprises sociales actives au Luxembourg ainsi que leur forme juridique. Les formes juridiques les plus fréquentes étaient : les « associations sans but lucratif » avec 707 structures (66,45 %), les « sociétés à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois » avec 154 structures (14,47 %) et les « sociétés coopératives de droit Luxembourgeois » avec 77 structures (7,24 %).

Tableau 3 : Les entreprises sociales en 2012, classées selon leur forme juridique

Type d'activité	Nombre	Pourcentage
1 Entreprises individuelles	8	0,75
22 Sociétés anonymes de droit Luxembourgeois	16	1,50
24 Sociétés à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois	154	14,47
25 Sociétés coopératives de droit Luxembourgeois	77	7,24
61 Associations sans but lucratif	707	66,45
64 Établissements d'utilité publique	51	4,79
66 Sociétés de Secours Mutuel	2	0,19
67 Associations d'Assurances Mutuelles	3	0,28
69 Groupements de droit privé	1	0,09
72 Associations culturelles	19	1,79
73 Associations sportives	26	2,44
Total	1 064	100,00

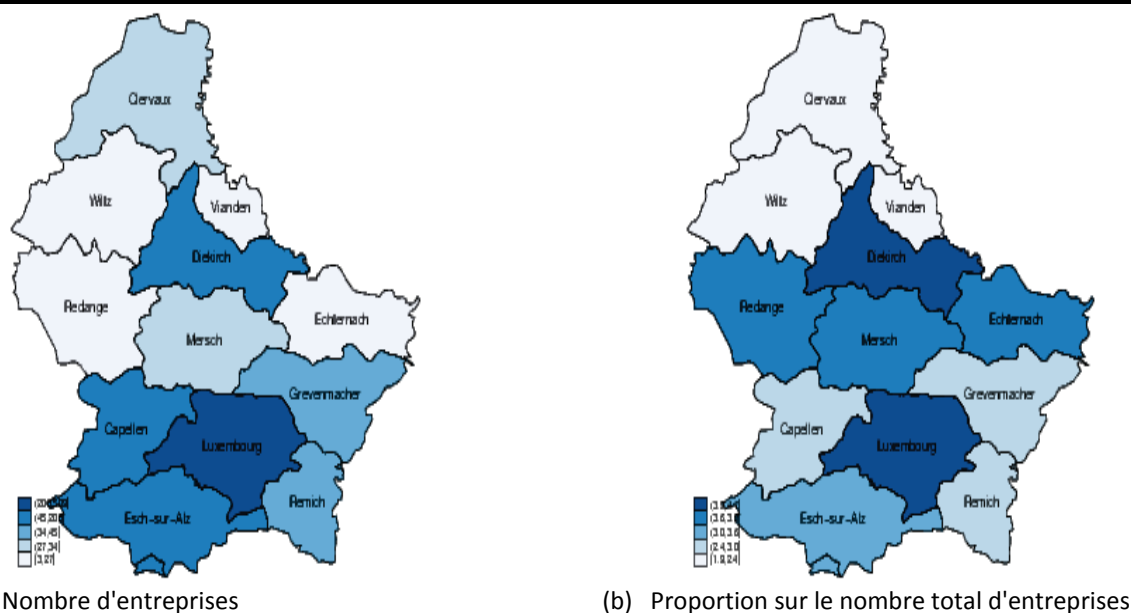
Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

La Figure 1 illustre la répartition géographique des entreprises sociales au Luxembourg pour cette même année. La partie de gauche montre le nombre total d'entreprises, tandis que la partie de droite illustre la proportion des entreprises sociales sur le nombre total d'entreprises. Les couleurs les plus foncées indiquent, respectivement, un nombre plus important d'entreprises sociales et une proportion plus importante des entreprises sociales sur le total des entreprises immatriculées sur un même canton en 2012 (voir Figure 1b). En termes absolus, les entreprises sociales étaient plus nombreuses dans les cantons de Luxembourg (47,83 %), Esch-sur-Alzette (19,54 %), Diekirch (5,54 %) et Capellen (5,45 %) (voir également la Figure 2a). Néanmoins, si nous considérons le nombre total d'entreprises immatriculées par canton, ce classement change légèrement. La densité relative la plus forte d'entreprises sociales était enregistrée dans les cantons de Diekirch (4,70 %) et de Luxembourg (4,02 %), suivis par les cantons de Mersch (3,91 %), Redange (3,65 %) et Echternach (3,61 %) (voir également la Figure 2b).

² Entreprises sociales dans l'intersection des deux groupes sont comptés qu'une seule fois, tandis que les formes juridiques suivantes ont été exclues: administration publique, établissement public, syndicat de communes, organisation culturelle de droit public, établissement sanitaire de droit public, les syndicats, et les organisations religieuses et politiques

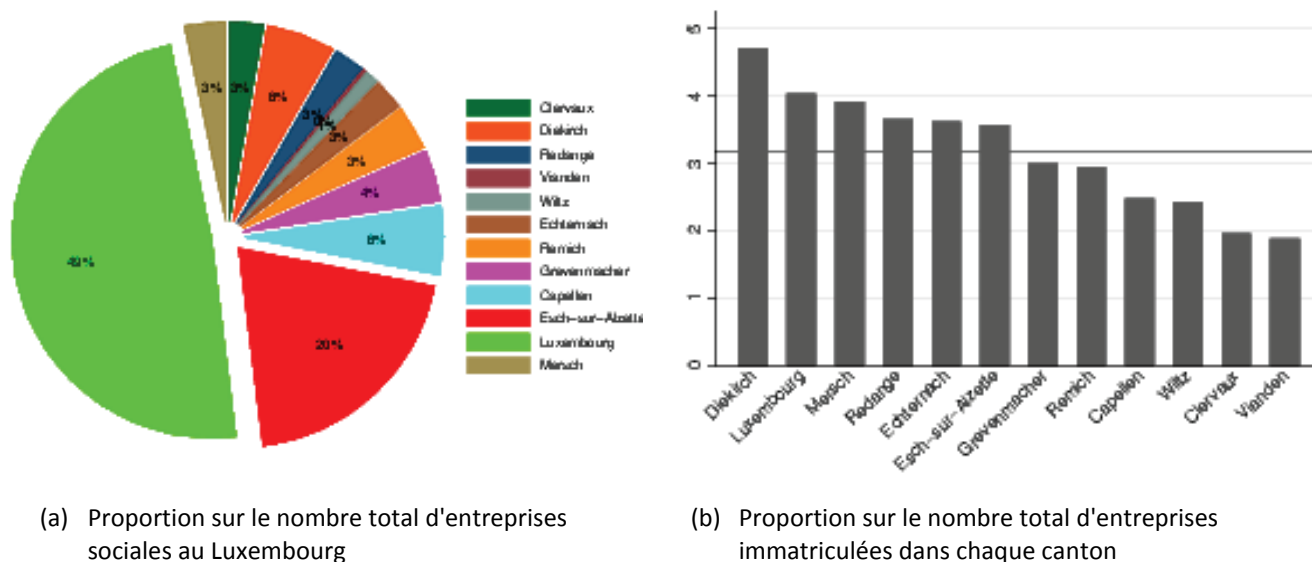
³ Le nombre total d'entreprises enregistrées au Luxembourg en 2012 était 33,490 unités.

Figure 1 : Présence des entreprises sociales, par canton, en 2012



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Figure 2 : Densité des entreprises sociales, par canton, en 2012



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Dans les sections suivantes, nous nous proposons d'étudier la répartition des entreprises sociales au Luxembourg, selon leur forme juridique et leur taille. Pour faciliter l'interprétation des données et des graphiques, nous avons regroupé les entreprises sociales en fonction de leur statut juridique (Rückert et Sarracino, 2014) de la manière suivante :

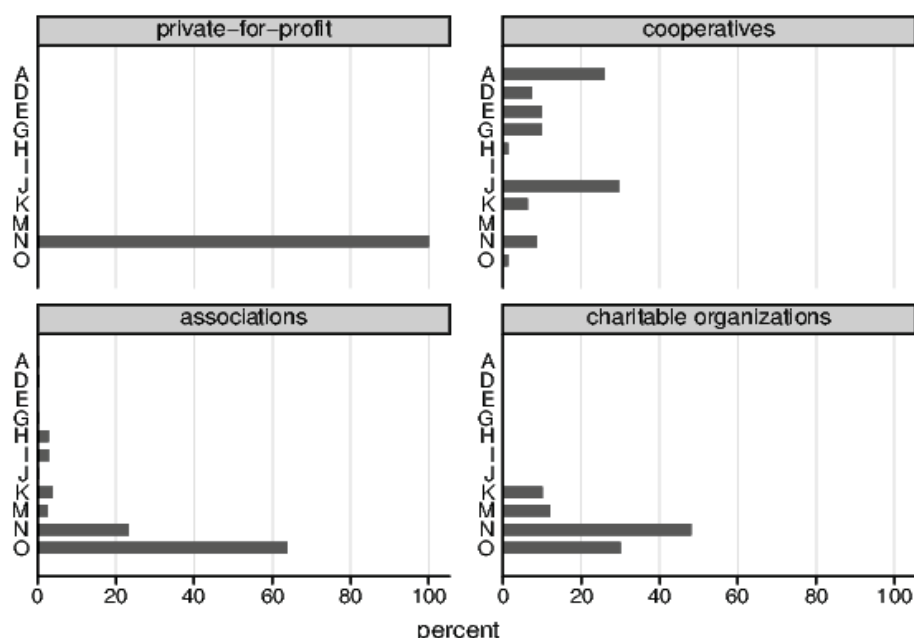
- La catégorie « Entreprises privées à but lucratif » regroupe les formes juridiques suivantes : entreprises individuelles, sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée ;
- La catégorie « Coopératives et mutuelles » regroupe les sociétés coopératives, les sociétés de secours mutuel et les associations d'assurances mutuelles ;
- La catégorie « Associations » regroupe les associations sans but lucratif, les groupements de droit privé, les associations culturelles et les associations sportives ;
- Enfin la catégorie « Établissements d'utilité publique » correspond aux établissements d'utilité publique.

Nous avons également regroupé les entreprises sociales en fonction de leur taille, dans les catégories suivantes :

- micro-entreprises : entreprises de moins de 10 salariés ;
- petites entreprises : entreprises de plus de 10 salariés et de moins de 50 salariés ;
- entreprises moyennes : entreprises employant entre 50 et 250 salariés ;
- grandes entreprises : entreprises de plus de 250 salariés.

La Figure 3 illustre la répartition de ces entreprises, regroupées en fonction de leur forme juridique, dans chaque catégorie d'activités économiques. Compte tenu de notre définition des entreprises sociales, il n'est pas surprenant de voir que toutes les entreprises privées à but lucratif étaient recensées sous le code NACE N, à savoir celui consacré à la santé et à l'action sociale⁴. Les coopératives étaient uniformément réparties sur les secteurs économiques, avec deux principales dominantes dans les catégories « Agriculture, chasse, sylviculture » et « Activités financières ». Les associations et les établissements d'utilité publique étaient essentiellement représentées dans la catégorie « Santé et action sociale » et dans la catégorie « Services collectifs, sociaux et personnels ».

Figure 3 : Forme juridique des entreprises, classées selon leurs activités économiques (Sections NACE rév. 1.1), pour l'année 2012



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Pour confirmer notre définition, le STATEC a mené une enquête sur les entreprises sociales en 2013. L'objectif de cette enquête consistait à identifier les typologies des entreprises sociales actives au Luxembourg. Un échantillon de 1 000 organisations a été retenu dans les strates identifiées en fonction de leur taille et de leur forme juridique. Dans l'enquête, il était demandé, entre autres choses, d'indiquer si l'organisation était une entreprise sociale et de définir sa mission sociale. Les chiffres obtenus semblent confirmer notre stratégie d'identification : environ 70 % des répondants qualifiaient leur organisation d'entreprise sociale et près de 90 % étaient en mesure de définir une mission sociale. Il est important de remarquer que cette enquête nous fournit des preuves préliminaires concernant une autre caractéristique de l'économie sociale luxembourgeoise -par ailleurs confirmée par notre analyse: l'implication importante des femmes sur le marché du travail des entreprises sociales.

⁴ La liste détaillée des activités économiques est disponible dans le tableau 10 de l'Annexe.

2.1 Taille des entreprises sociales

Dans leur grande majorité, les entreprises sociales sont des micro- ou des petites entreprises. Parmi ces entreprises, les associations et les entreprises privées à but lucratif sont les formes juridiques les plus courantes.

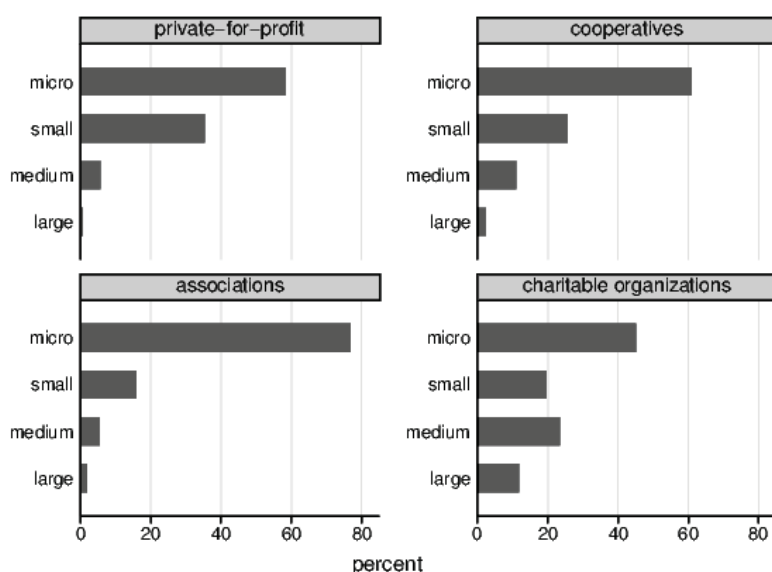
Tableau 4 : Forme juridique des entreprises sociales, par taille (2012)

	Taille de l'entreprise				
	Micro	Petite	Moyenne	Grande	Total
Entreprises privées à but lucratif	104,00 (13,8 %)	63 (29,6%)	10 (13,9%)	1 (4,3%)	178 (16,7 %)
Coopératives	50 (6,6 %)	21 (9,9 %)	9 (12,5 %)	2 (8,7 %)	82 (7,7 %)
Associations	579 (76,6%)	119 (55,9%)	41 (56,9%)	14 (60,9%)	753 (70,8 %)
Établissements d'utilité publique	23 (3,0%)	10 (4,7%)	12 (16,7 %)	6 (26,1%)	51 (4,8%)
Total	756 (100 %)	213 (100 %)	72 (100 %)	23 (100 %)	1 064 (100 %)

Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Le Tableau 4 montre le nombre d'entreprises sociales au Luxembourg en 2012, par taille et par forme juridique. La Figure 4 illustre la taille des entreprises sociales, pour chaque forme juridique. Il en ressort que 71,1 % des entreprises sociales étaient en 2012 des entreprises petites voire très petites (micro-entreprises). Plus précisément, les entreprises privées à but lucratif et les coopératives étaient constituées à 60 % de micro-entreprises, à 35 % et à 25 % respectivement de petites entreprises, tandis que les entreprises moyennes ou grandes ne représentaient que 9 % environ du total. Pratiquement toutes les associations étaient des micro- ou des petites entreprises. Pour les établissements d'utilité publique, la situation est légèrement différente : les micro-entreprises (45 %) et les petites entreprises (20 %) étaient également les plus fréquentes dans cette catégorie, mais de plus grosses entreprises étaient également représentées, avec environ 25 % d'entreprises de taille moyenne et environ 10 % de grandes entreprises. Il n'en reste pas moins que la structure de l'économie sociale est proche de celle de l'économie dans son ensemble.

Figure 4 : Taille des entreprises, par forme juridique (2012)



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Le Tableau 5 permet de nous pencher plus en détail sur la taille des entreprises sociales, pour chaque forme juridique: 26,12 % des entreprises sociales au Luxembourg (soit 278 structures) employaient entre 1 et 5 salariés -majoritairement employés dans des associations; 20 % des entreprises sociales employaient entre 10 et 50 salariés -essentiellement dans des associations et des entreprises privées à but lucratif. Quant aux organisations qui, en moyenne, en 2012, employaient moins d'une personne, elles représentaient 18,23 % du total, c'est-à-dire 194 structures correspondant essentiellement à la forme juridique « Associations ».

Tableau 5 : Forme juridique des entreprises sociales, par catégorie d'emplois (2012)

	Entreprises privées à but lucratif	Coopératives	Associations	Établissements d'utilité publique Organisations	Total
Moins d'1 salarié	10	30	153	1	194
1 salarié	3	6	126	4	139
1 ou <5	38	9	217	14	278
5 ou <10	53	5	83	4	145
10 ou <50	63	21	119	10	213
50 ou <100	7	4	28	6	45
100 ou <250	3	5	13	6	27
250 ou <500	1	1	8	3	13
Plus de 500	0	1	6	3	10
Total	178	82	753	51	1 064

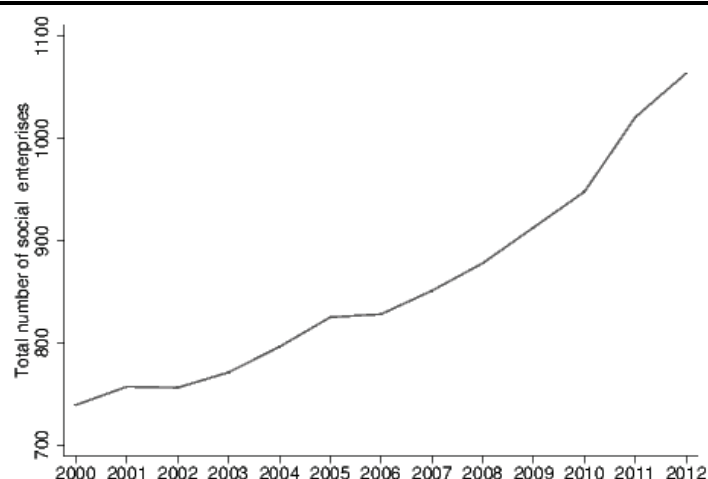
Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Pour résumer, en 2012, la plus large proportion des entreprises sociales luxembourgeoises étaient des micro-entreprises employant moins de 10 salariés.

2.2 Évolution de l'entrepreneuriat social au Luxembourg

En 2012, 1 064 entreprises sociales étaient actives au Luxembourg. La Figure 5 représente l'évolution du nombre d'entreprises et d'initiatives sociales créés dans le pays au cours des dernières années. Elle nous permet de constater que le nombre d'acteurs de l'économie sociale progresse régulièrement au fil du temps. Entre 2000 et 2012, le nombre d'entreprises sociales a augmenté de 44 %, avec une progression annuelle d'environ 3,4 %. Ce chiffre est comparable à celui enregistré pour l'économie générale, dans laquelle le nombre d'entreprises a augmenté de 3,2 % par an sur la même période.

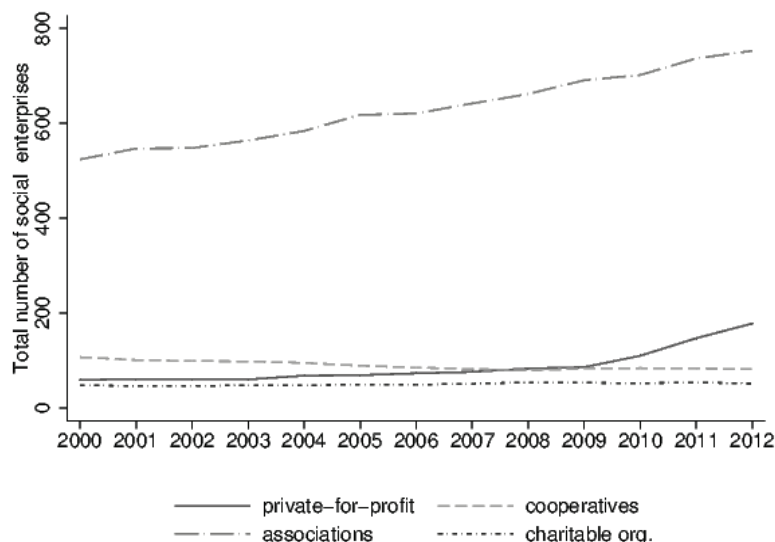
Figure 5 : Nombre d'entreprises sociales entre 2000 et 2012



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

La Figure 6 montre que le nombre d'établissements d'utilité publique et de coopératives est resté constant au fil du temps, tandis que celui des entreprises sociales privées à but lucratif a légèrement augmenté depuis 2000. Plus précisément, le nombre d'entreprises privées à but lucratif est passé de 86 en 2009 à 178 en 2012. Les associations sont restées majoritaires dans l'économie sociale luxembourgeoise, avec 524 structures en 2000 et une évolution régulière ayant abouti au chiffre de 753 structures en 2012, soit une progression annuelle de 14,56 %.

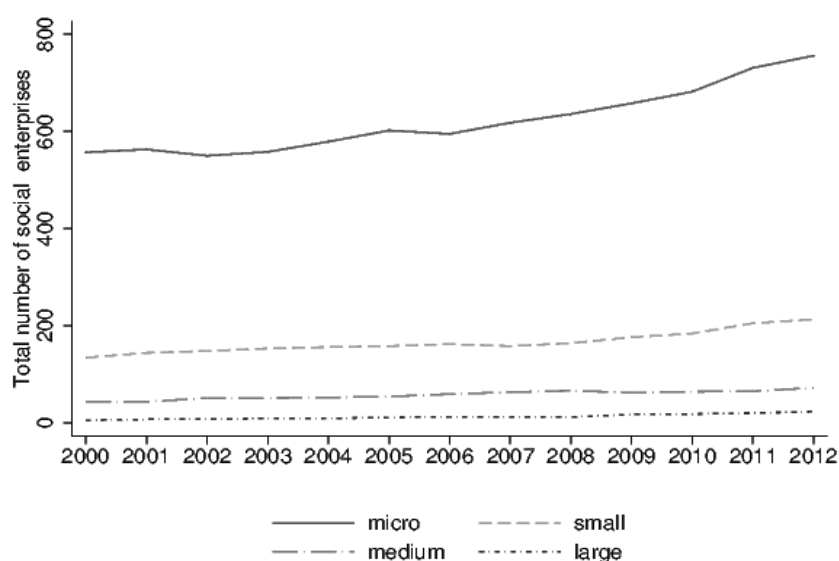
Figure 6 : Nombre d'entreprises sociales entre 2000 et 2012, classées par forme juridique



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Comme indiqué à la section 2.1, en 2012, les micro-entreprises constituaient le type d'organisations le plus courant dans l'économie sociale luxembourgeoise. La Figure 7 montre que la micro-entreprise est la forme d'organisation la plus fréquente depuis 2000, date à laquelle il y avait 557 micro-entreprises ; un chiffre qui a augmenté d'environ 3 % chaque année. Les petites entreprises constituaient le deuxième groupe le plus nombreux : en 2000, le Luxembourg comptait 134 petites entreprises sociales ; un chiffre qui est passé à 213 en 2012, avec une augmentation d'environ 4,91 % par an. Comparativement, les entreprises sociales moyennes et grandes offraient des chiffres inférieurs : en 2000, il y avait 43 entreprises moyennes et 5 grandes entreprises ; en 2012, il y en avait respectivement 72 et 23.

Figure 7 : Nombre d'entreprises sociales entre 2000 et 2012, classées par taille



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

3. L'emploi dans les entreprises sociales en 2012

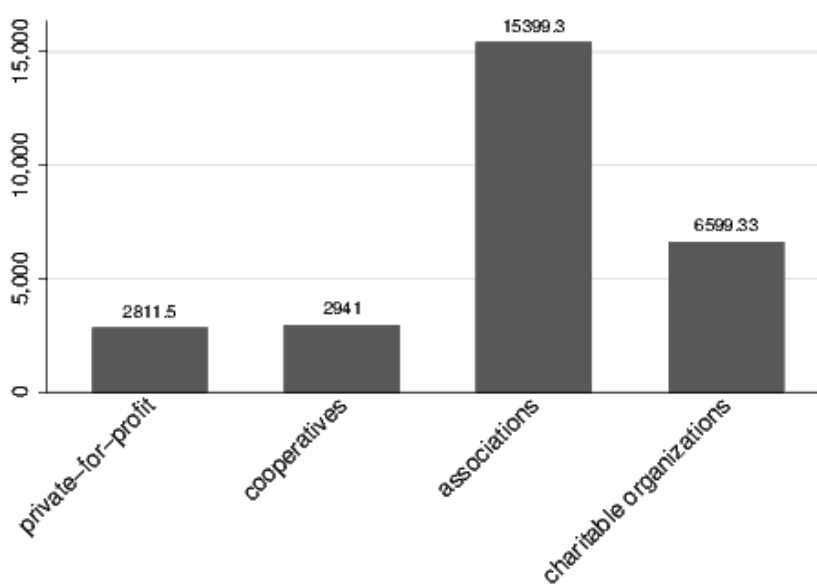
Dans le Répertoire des Entreprises Luxembourgeoises, l'emploi est calculé à partir de la moyenne annuelle des données mensuelles obtenues des registres de sécurité sociale. **Ces données montrent qu'en 2012, l'économie sociale luxembourgeoise employait 27 751,17 salariés, en temps plein ou partiel, ce qui représente environ 8 % du nombre total de salariés.** 55,5 % de ces emplois (ce qui représente 15 399,3 salariés) avaient été créés dans des associations, 23,78 % (6 599,33 salariés) dans des établissements d'utilité publique, 10,59 % (2 941 salariés) dans des coopératives et des mutuelles, et les 10,13 % restants (2 811,5 salariés) dans des entreprises sociales privées à but lucratif (voir Figure 8).

Tableau 6 : Nombre de salariés en 2012, pour chaque taille d'entreprises

Taille	Nombre de salariés	
	N	Pourcentage
Moins d'1 salarié	48,75	0,18
1 salarié	139,00	0,50
1 ou <5	748,42	2,70
5 ou <10	1 031,83	3,72
10 ou <50	4 435,33	15,98
50 ou <100	3 208,42	11,56
100 ou <250	4 164,08	15,01
250 ou <500	4 386,25	15,81
Plus de 500	9 589,08	34,55
Total	27751,167	100

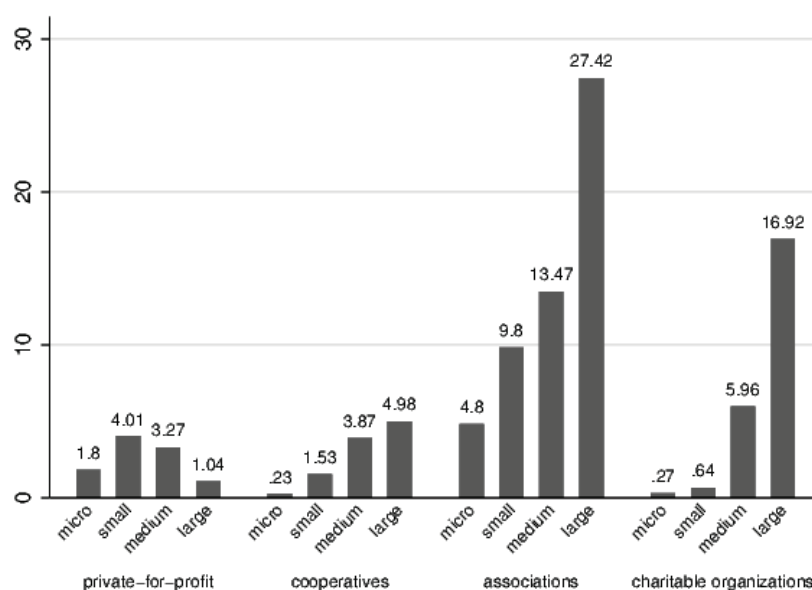
Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Figure 8 : Nombre de salariés en 2012, pour chaque forme juridique



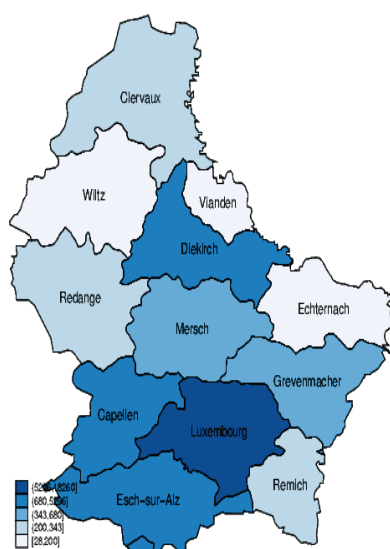
Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Concernant la taille des entreprises, le Tableau 6 montre que 50 % des emplois étaient pourvus par de grands employeurs (entreprises de plus de 250 salariés), malgré le fait que ces structures ne représentaient que 2,16 % du nombre total d'entreprises sociales au Luxembourg (pour plus de détails, voir le Tableau 5). Les entreprises de taille moyenne, qui représentaient 6,76 % du total des entreprises sociales, employaient près de 26,57 % du nombre total de salariés de l'économie sociale, tandis que les petites entreprises (20 % de l'économie sociale) employaient environ 16 % de ces salariés. Les micro-entreprises sociales -principalement des associations- étaient les plus nombreuses (71 % de l'économie sociale) et comptaient pour 7,1 % du total des emplois créés dans l'économie sociale.

Figure 9 : Emplois en 2012, pour chaque taille d'entreprises et chaque forme juridique (en % du total).

Source : Répertoire des Entreprises Luxembourgeoises

En 2012, les grandes associations employaient environ 1/4 du total des salariés de l'économie sociale luxembourgeoise. Les grands établissements d'utilité publique employaient 16,92 % de ces salariés, suivies par les associations de taille moyenne (13,47 %). En d'autres termes, les associations moyennes et grandes employaient 40,89 % des salariés travaillant dans des entreprises sociales. Les entreprises privées à but lucratif employaient environ 10,12 % du total de ces salariés (essentiellement au sein d'entreprises petites ou moyennes), tandis que 10,61 % de ces salariés étaient employés par des coopératives -dont la majorité appartenait à la catégorie d'entreprises moyennes ou grandes- (pour plus de détails, voir la Figure 9).

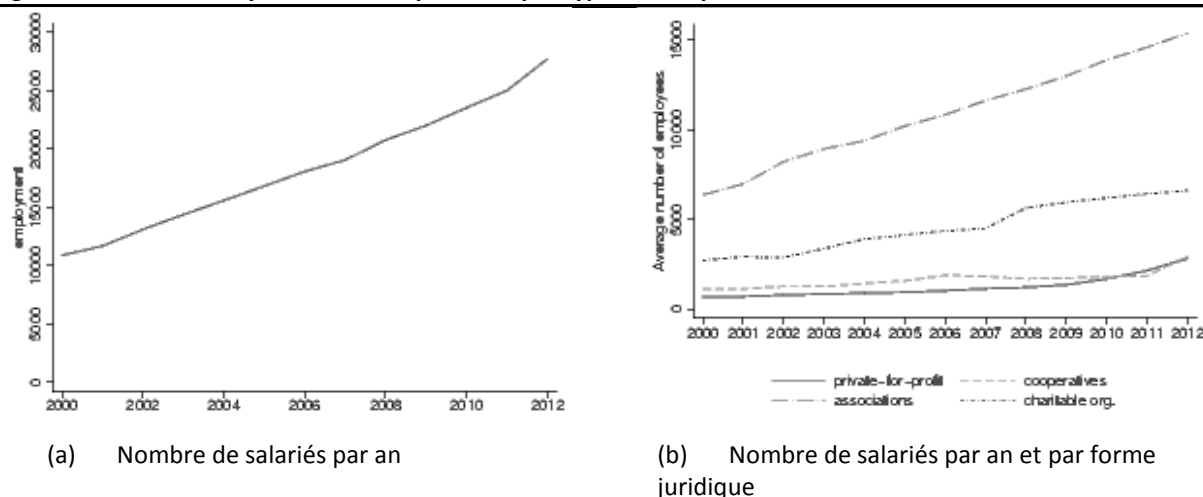
Figure 10 : Nombre de salariés dans l'économie sociale en 2012

Source : Répertoire des Entreprises Luxembourgeoises

La Figure 10 illustre la répartition des emplois créés dans des entreprises sociales sur le territoire luxembourgeois en 2012. Plus la couleur est foncée et plus le nombre de salariés est important. En 2012, le canton de Luxembourg concentrait le plus grand nombre de salariés, avec près de 18 260 salariés sociaux. Esch-sur-Alzette était le deuxième

canton le plus important, avec environ 5 296 salariés, suivi par les cantons de Diekirch (935 salariés) et de Capellen (902 salariés). À l'inverse, les cantons de Wiltz, Vianden et Echternach sont ceux qui comptaient le moins de salariés de l'économie sociale avec 27, 36 et 200 salariés respectivement. Il est fort probable que ces divergences entre cantons reflètent les différences plus générales de répartition des entreprises (sociales et non sociales) sur le territoire luxembourgeois.

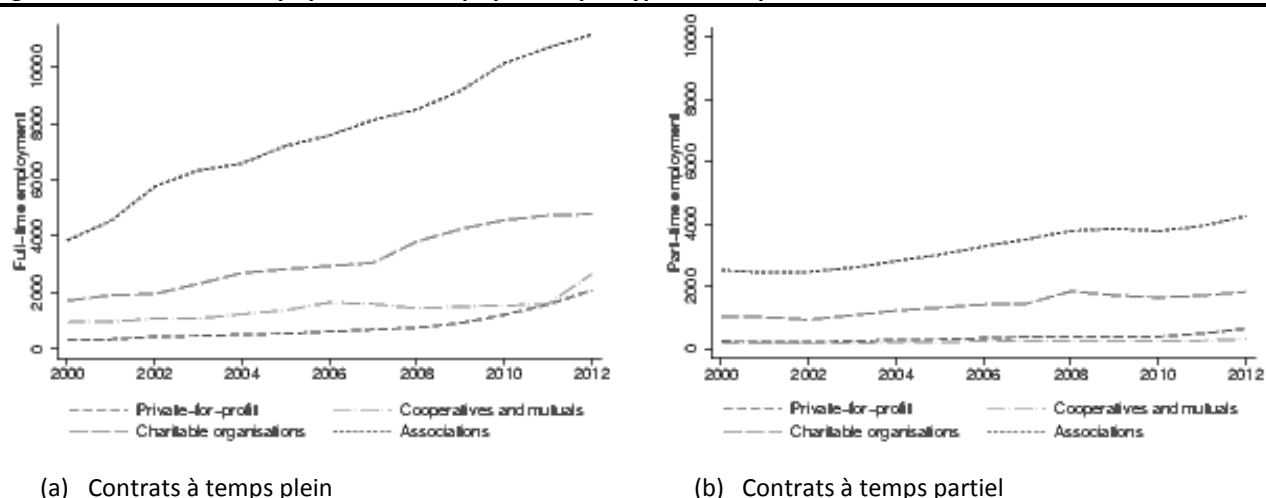
Figure 11 : Nombre moyen de salariés par an et par type d'entreprises sociales, entre 2000 et 2012



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Entre 2000 et 2012, le nombre de salariés employés dans des entreprises sociales est passé de 10 897 à 27 751,16, avec une augmentation de 12,88 % par an (voir Figure 11a). Tous les types d'entreprises sociales ont connu une progression. En chiffres absolus, la plus forte progression correspond aux associations (de 6 364 à 15 399 structures) et les établissements d'utilité publique (de 2 718 à 6 599 structures). En d'autres termes, ces chiffres confirment que les plus grands employeurs de l'économie sociale luxembourgeoise étaient les associations et les établissements d'utilité publique (voir Figure 11b). En revanche, la situation est différente si nous nous penchons sur la progression de l'emploi. Les entreprises privées à but lucratif ont connu un taux de croissance annuelle de l'emploi de 26,17 %, suivies par les coopératives (13,29 %), les établissements d'utilité publique (11,90 %) et les associations (11,83 %). Cette progression coïncide avec l'augmentation du nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel pourvus dans chaque type d'entreprises sociales sur la période de 2000 à 2012 (voir Figure 12). Le nombre de contrats à temps plein dans l'économie sociale a augmenté de 16,7 % par an, tandis qu'il ne progressait que de 4,1 % dans l'économie générale. Les contrats à temps partiel ont suivi une évolution similaire : dans l'économie sociale, leur nombre a augmenté de 6,3 % par an, tandis que dans l'économie générale, il progressait de 2 % par an.

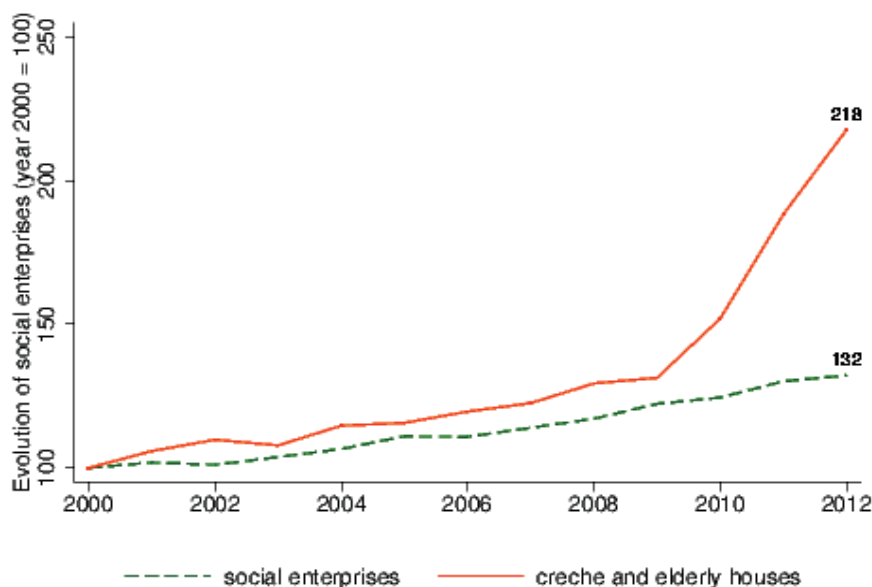
Figure 12 : Contrats à temps plein et à temps partiel, par type d'entreprises sociales entre 2000 et 2012



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Ces disparités sont explicables -du moins en partie- par des changements sociaux plus profonds. Par exemple, une partie du développement des entreprises sociales a été impulsée par l'augmentation de la demande de maisons de retraite et de crèches : tandis que le nombre d'entreprises sociales a augmenté de 32,2 % de 2000 à 2012, celui des crèches et des maisons de retraite a augmenté de 117,6 % (voir Figure 13).

Figure 13 : Progression du nombre de crèches et de maisons de retraite au fil du temps



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

3.1 Répartition de l'emploi par sexe

Sur les 27 751,16 salariés qui étaient employés dans l'économie sociale en 2012, plus des 2/3 (69,58 %) étaient des femmes (voir Tableau 7). En particulier, 90 % des 2 811,5 salariés employés dans des entreprises sociales privées à but lucratif étaient des femmes, tandis que plus de la moitié des salariés des coopératives était des hommes (55,6 %). La proportion de femmes employées dans des associations et des établissements d'utilité publique était de 69,5 % et 72,3 % respectivement. Par conséquent, nous pouvons raisonnablement conclure qu'en 2012, à la seule exception des coopératives, les femmes tendaient à être majoritaires dans les entreprises sociales, notamment dans les entreprises privées à but lucratif. Par ailleurs, comme l'économie sociale au Luxembourg est largement constituée de micro- et petites entreprises de moins de 10 salariés, nous pouvons dire que les femmes représentaient l'épine dorsale de l'économie sociale luxembourgeoise.

Tableau 7 : Proportion des salariés, pour chaque forme juridique et chaque type de contrats (2012)

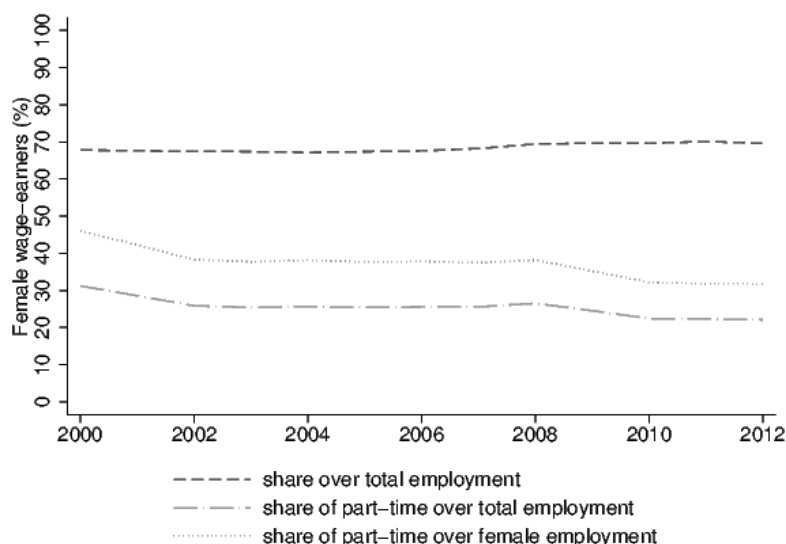
Forme juridique	Emplois (N)	Femmes Proportion (%)	Temps partiel (N)	Temps partiel Proportion (%)	Femmes, à temps partiel (N)	Femmes, à temps partiel Proportion (%)
Entreprises privées à but lucratif	2811,5	90,0	656,2	23,3	619,7	22,1
Coopératives	2941,0	44,4	293,2	10,0	183,4	6,2
Associations	15399,3	69,5	4248,2	27,6	3681,8	24,0
Établissements d'utilité publique	6599,3	72,3	1819,7	27,6	1643,2	25,0
Total	27751,167	69,58	7017,416	25,28	6128,25	22,08

Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Le Tableau 7 indique également qu'1/4 des contrats disponibles dans l'économie sociale en 2012 étaient des contrats à temps partiel (25,28 %). Cette forme de contrat était prédominante dans les associations (27,6 %), les établissements d'utilité publique (27,6 %), les entreprises privées à but lucratif (23,3 %) et, dans une moindre mesure, dans les

coopératives (10 %). Sur les 7 017,41 salariés à temps partiel, 6 124,25 (soit 87,32 %) étaient des femmes. En 2012, près d'1 emploi sur 5 dans les entreprises sociales luxembourgeoises était un emploi à temps partiel occupé par une femme. La proportion des femmes titulaires de contrats à temps partiel était de 25 % dans les établissements d'utilité publique, 24 % dans les associations, 22,1 % dans les entreprises privées à but lucratif et 6,2 % dans les coopératives.

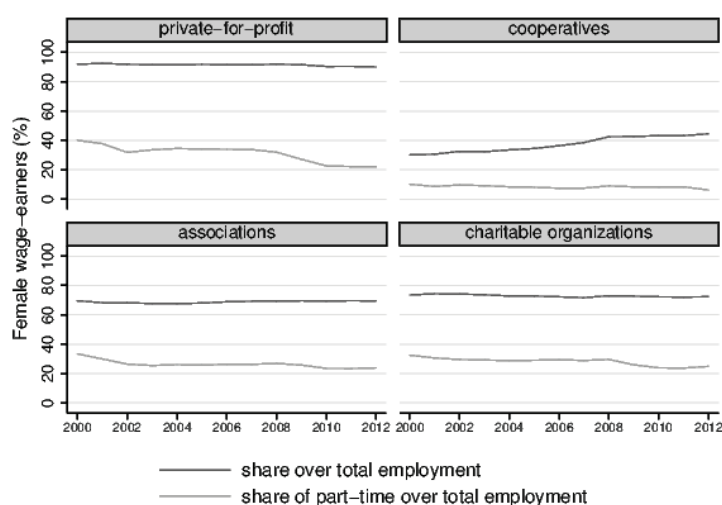
Figure 14 : Proportion des salariées femmes entre 2000 et 2012



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Comment l'emploi des femmes dans les entreprises sociales a-t-il évolué au fil du temps ? Cette évolution est restée assez stable depuis 2000, en fluctuant autour de 70 % du nombre total d'emplois (voir Figure 14). Néanmoins, la proportion des femmes salariées occupant un poste à temps partiel a considérablement diminué au fil du temps. En 2000, le Répertoire des Entreprises recensait 31 contrats à temps partiel signés par des femmes pour 100 contrats. En 2012, cette part était réduite à 22 %. Cette diminution semble liée à la sortie du marché de l'économie sociale des femmes occupant des emplois à temps partiel. Comme le montre la ligne en pointillés, la proportion de femmes salariées à temps partiel sur le total des emplois occupés par des femmes a diminué au fil du temps : de 46 % en 2000, il est passé à seulement 31,5 % en 2012.

Figure 15 : Proportion des femmes salariées entre 2000 et 2012, pour chaque forme juridique



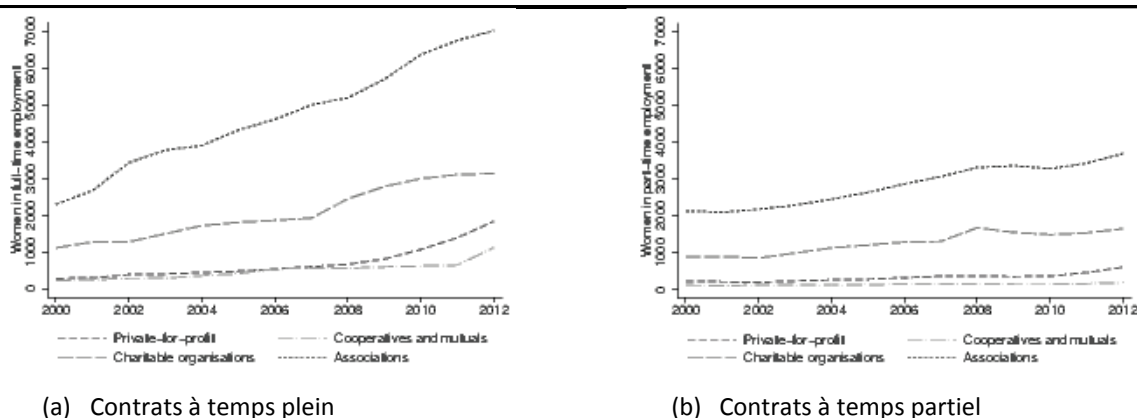
Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Les changements constatés dans la répartition des contrats d'emploi par sexe ont surtout concerné les entreprises privées à but lucratif et les coopératives (voir Figure 15). Les coopératives sont la seule forme d'entreprises sociales

dans laquelle la proportion de femmes salariées sur le nombre total d'emplois a considérablement augmenté, passant de 30 % en 2000 à 44,5 % en 2012, soit une augmentation de 965 contrats. Dans les autres formes d'entreprises sociales, la proportion des femmes salariées sur le nombre total d'emplois n'a pas sensiblement changé depuis 2000, en fluctuant autour de 90 % dans les entreprises privées à but lucratif, autour de 69 % dans les associations et autour de 72 % dans les établissements d'utilité publique.

La proportion de femmes salariées à temps partiel a considérablement diminué dans les entreprises privées à but lucratif. En 2000, 40 % des femmes salariées dans ce type d'entreprises avaient un contrat à temps partiel ; en 2012 cette proportion était de 22 %. D'après les données disponibles, il semblerait que cette différence de 18 % corresponde à des femmes ayant quitté l'économie sociale ou qui, du moins pour une partie d'entre elles, sont passées à des postes à temps plein dans les coopératives. En fait, même dans le cas des trois autres formes juridiques, la proportion de femmes employées à temps partiel a diminué, même si cette diminution a été moindre que dans les entreprises privées à but lucratif. La proportion de femmes employées à temps partiel est passée de 33,4 % en 2000 à 23,9 % en 2012 dans les associations, de 32,5 % à 24,9 % dans les établissements d'utilité publique et de 10 % à 6 % dans les coopératives. Par conséquent, il semble plausible qu'une grande partie des femmes employées à temps partiel dans des entreprises sociales aient progressivement quitté l'économie sociale et que, probablement, seule une mineure partie soit passée à un contrat à temps plein, au sein des coopératives. Malheureusement, l'absence de données sur l'âge des salariés empêche toute description plus exhaustive de ce qui s'est passé au fil du temps aux femmes salariées dans l'économie sociale luxembourgeoise.

Figure 16 : Nombre de femmes employées à temps plein et à temps partiel, par type d'entreprises sociales entre 2000 et 2012



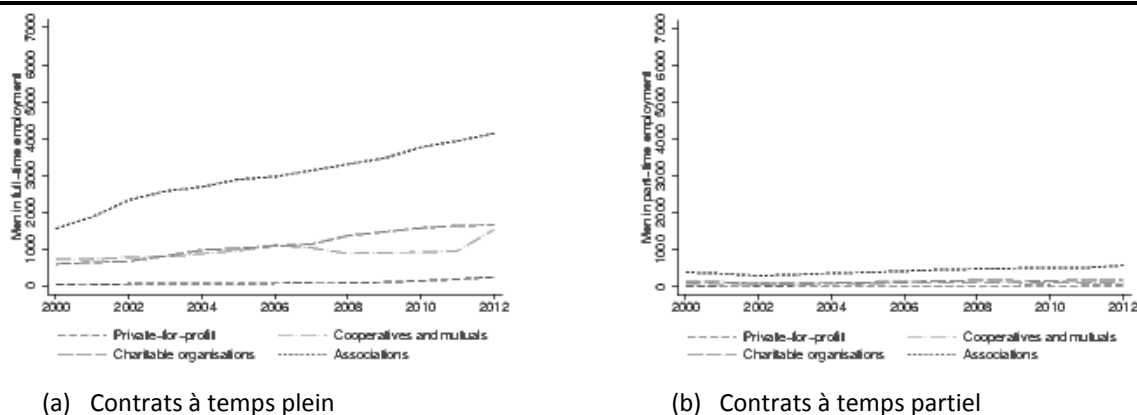
Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Les Figures 16 et 17 illustrent l'évolution du nombre de femmes et d'hommes employés dans des entreprises sociales, pour chaque type de contrats et chaque forme juridique, entre 2000 et 2012. Les associations et les établissements d'utilité publique sont les principaux employeurs pour les femmes, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. En 2000, les associations employaient 2 298 femmes et 1 555 hommes dans des postes à temps plein. Douze années plus tard, le nombre de femmes salariées dans des associations atteignait 7 018, contre 4 133 hommes. De façon générale, le nombre de femmes salariées à temps plein dans des associations a augmenté de 17,11 %, contre 13,81 % pour les hommes.

Les établissements d'utilité publique ont connu une augmentation comparable dans le nombre d'emplois proposés. En 2000, 1 114 femmes et 592 hommes étaient employés dans des établissements d'utilité publique. En 2012, ces chiffres atteignaient 3 129 femmes et 1 650 hommes, avec une augmentation annuelle d'environ 15 %, à la fois pour les hommes et pour les femmes. Comparativement, les entreprises privées à but lucratif et les coopératives ont créé moins d'emplois à temps plein. Il est néanmoins important de souligner l'accélération de l'emploi des femmes dans les entreprises privées à but lucratif depuis 2008. Dans ce type d'entreprises, le nombre de femmes salariées est passé, entre 2000 et 2008, de 283 à 668, avec une augmentation annuelle de 11,33 %. Puis, entre 2008 et 2012, ce chiffre est passé de 668 à 1 835, avec 292 nouveaux contrats chaque année, soit une augmentation annuelle de 43,67 %. Il est également utile de remarquer qu'entre 2000 et 2012, le nombre d'hommes employés à temps plein dans des entreprises privées à but lucratif est resté très bas : ils étaient 37 en 2000 et 241 en 2012. Dans le cas des hommes, l'emploi dans des coopératives et des mutuelles a suivi une évolution comparable à celle constatée dans les

établissements d'utilité publique, avec une augmentation annuelle de 9,29 %. Le nombre d'hommes employés dans des coopératives est passé de 720 en 2000 à 1 523 en 2012.

Figure 17 : Nombre d'hommes employés à temps plein et à temps partiel, par type d'entreprises sociales entre 2000 et 2012



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

La Figure 17b montre que le nombre d'hommes occupant des postes à temps partiel était négligeable et qu'il n'a pas fondamentalement évolué au fil du temps. Pour les femmes, la situation est différente et ressemble davantage à la tendance constatée pour les contrats à temps plein (voir Figure 16b). La grosse majorité des emplois à temps partiel a été créée au sein d'associations et d'établissements d'utilité publique, avec une augmentation de 18,2 % (de 2 128 emplois en 2000 à 3 681 en 2012) et de 21,5 % (de 884 emplois en 2000 à 1 643 en 2012) respectivement.

3.2 Répartition de l'emploi par taille d'entreprises

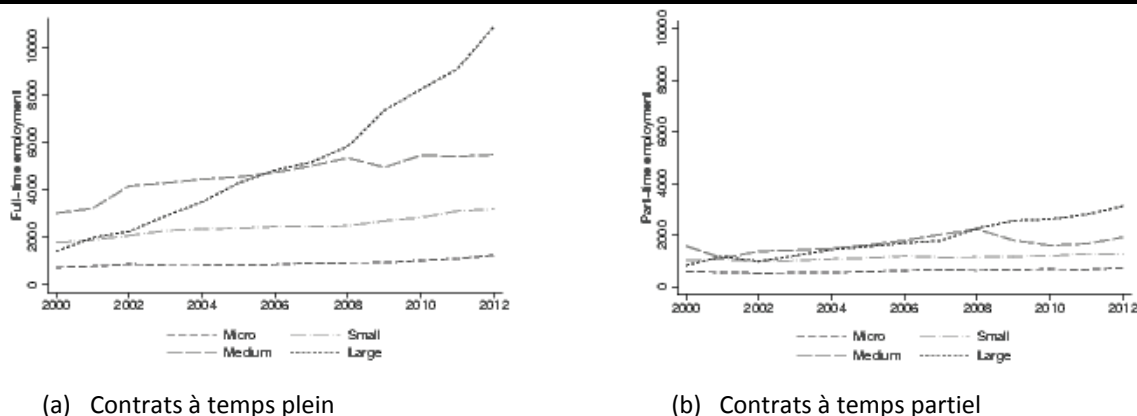
En 2012, le nombre de personnes salariées dans les 756 micro-entreprises sociales atteignait 1 968. Elles étaient 4 435,4 dans les 213 petites entreprises, 7 372,5 dans les 72 entreprises moyennes et 13 975,3 dans les 23 grandes entreprises (voir Tableau 8). Comme nous l'avons vu plus haut, les femmes représentaient près de 70 % de la main-d'œuvre totale des entreprises sociales. La deuxième colonne du Tableau 8 montre que la proportion de femmes était relativement homogène, quelle que soit la taille de l'entreprise : 73 % dans les grandes entreprises, 68,4 % dans les petites entreprises, 64,8 % dans les entreprises moyennes et 66,2 % dans les micro-entreprises. Les contrats à temps partiel étaient relativement plus fréquents dans les micro- et petites entreprises (37,2 % et 28,3 % respectivement), tandis que dans les grandes entreprises et les entreprises moyennes, la proportion des contrats à temps partiel était de 26 % et de 22,3 % respectivement.

En comparant le nombre de contrats à temps partiel et le nombre de femmes titulaires d'un contrat à temps partiel (Tableau 8, colonnes 4 et 6), il est clair que pratiquement tous les postes à temps partiels étaient occupés par des femmes (87,33 %). De plus, la dernière colonne montre qu'environ 1/5 des femmes employées dans des entreprises sociales moyennes et grandes occupait un poste à temps partiel, tandis que dans les micro- et petites entreprises, cette proportion atteignait 1 emploi sur 4.

Tableau 8 : Proportion de salariés, par type de contrats et taille d'entreprises (2012)

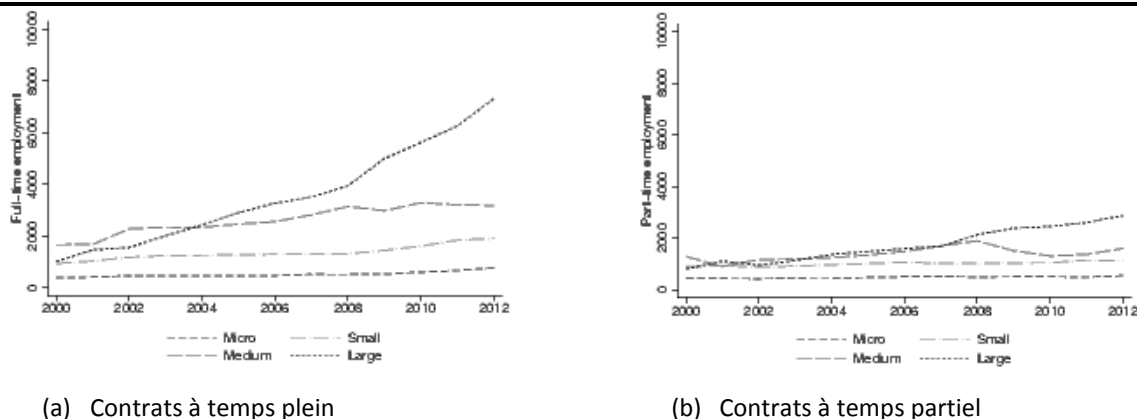
Taille de l'entreprise	Emplois (N)	Femmes Proportion (%)	Temps partiel (N)	Temps partiel Proportion (%)	Femmes, à temps partiel (N)	Femmes, à temps partiel Proportion (%)
Micro	1968	66,2	731,6	37,2	535,4	27,2
Petite	4435,4	68,4	1257,8	28,3	1126,7	25,4
Moyenne	7372,5	64,8	1911,2	26,0	1597,0	21,6
Grande	13975,3	73,0	3116,8	22,3	2869,2	20,5
Total	27751,167	69,58	7017,416	25,28	6128,25	22,08

Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Figure 18 : Nombre de contrats à temps plein et à temps partiel entre 2000 et 2012, pour chaque taille d'entreprises

Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

La Figure 18 représente le nombre de salariés, pour chaque taille d'entreprises et chaque type de contrats. Même si les chiffres absolus ne reflètent pas clairement l'étendue des différences constatées dans l'évolution des entreprises en fonction de leur taille, la Figure montre une augmentation considérable du nombre d'emplois dans les grandes entreprises sociales. En 2000, les grandes entreprises comptaient environ 2 218 emplois sociaux, un chiffre qui a atteint 13 975 en 2012, c'est-à-dire près de 50 % des emplois créés dans l'économie sociale luxembourgeoise en 2012. Globalement, le nombre de contrats proposés dans les grandes entreprises sociales a augmenté de 44,2 % par an. Il est intéressant de souligner qu'une grande partie de cette augmentation correspond à des contrats à temps plein. Ce type de contrats atteignait le chiffre de 1 397 en 2000 et a augmenté jusqu'à 10 858 en 2012, avec une progression de 56,43 % par an. En 2000, les contrats à temps partiel proposés dans des grandes entreprises étaient au nombre de 820 avant d'atteindre 3 116 en 2012, soit une augmentation de 23,33 % par an. Le nombre d'emplois dans les micro-, petites et moyennes entreprises sociales a progressé plus modestement, avec une augmentation de 4,23 %, 4,89 %, et 5,08 % respectivement chaque année. Dans ces cas aussi, une grande part de l'augmentation du nombre d'emplois correspond à des contrats à temps plein.

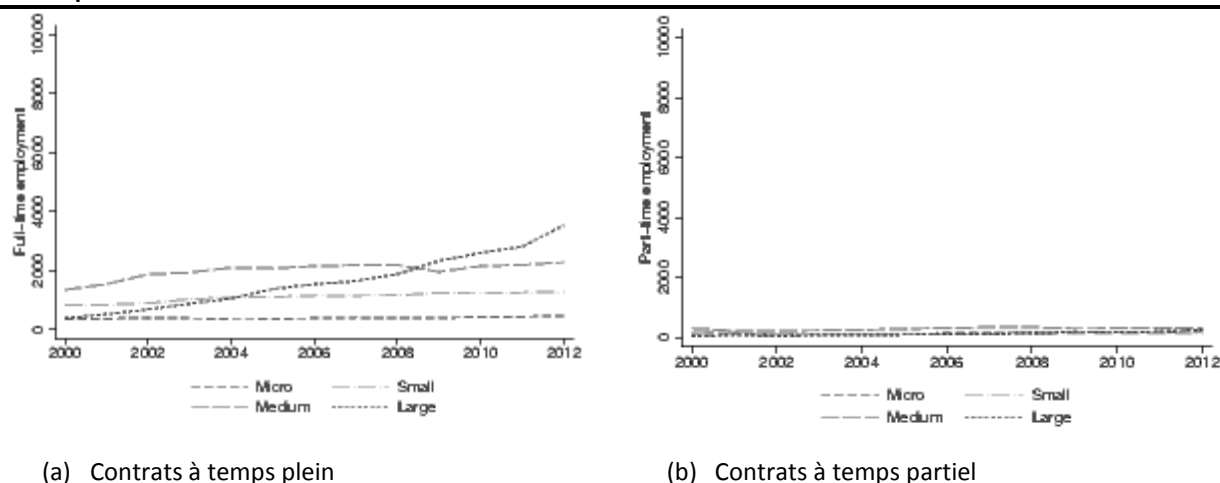
Figure 19 : Nombre de femmes salariées à temps plein et à temps partiel entre 2000 et 2012, pour chaque taille d'entreprises

Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

La proportion plus importante des femmes sur le marché des emplois sociaux est reflétée sur la Figure 19, qui illustre l'évolution du nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel occupés par des femmes, pour chaque taille d'entreprises. La Figure 20 représente les mêmes données pour les hommes. Il est clair que les contrats à temps partiel étaient rarement occupés par des hommes, tandis que cela était fréquemment le cas pour les femmes, notamment pour celles employées dans de grandes entreprises. Dans les grandes entreprises, le nombre de contrats à temps partiel a augmenté, en passant de 796 en 2000 à 2 869 en 2012, à un rythme de 173 nouveaux contrats chaque année (voir Figure 19a). Les grandes entreprises sociales sont également celles qui ont connu la plus forte augmentation du nombre d'emplois à temps plein occupés par des femmes. En 2000, les grandes entreprises sociales employaient à temps plein 1 015 salariées femmes. Douze ans plus tard, le nombre de femmes employées à temps plein étaient de 7 325, soit sept

fois plus qu'en 2000. Par ailleurs, cette augmentation est principalement survenue entre 2008 et 2012, alors que le nombre de contrats était de 3 945. Entre 2000 et 2008, le nombre de femmes occupant un emploi à temps plein a augmenté de 2 930, tandis qu'entre 2008 et 2012, 3 380 emplois supplémentaires ont été créés. Sur cette même période, le nombre de postes à temps plein occupés par des hommes dans des grandes entreprises a augmenté de 68,84 % par an (en passant de 381 postes en 2000 à 3 533 en 2012). Il est également intéressant de remarquer que jusqu'à 2006, le nombre d'hommes et le nombre de femmes titulaires de contrats à temps plein dans des micro-, petites et moyennes entreprises sociales ont été quasiment similaires. Les femmes salariées sont devenues majoritaires après 2006 dans les entreprises moyennes et après 2010 dans les micro- et petites entreprises. Dans le cas des grandes entreprises, les femmes titulaires de contrats à temps plein ont toujours été plus nombreuses que les hommes.

Figure 20 : Nombre d'hommes salariés à temps plein et à temps partiel entre 2000 et 2012, pour chaque taille d'entreprises



Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Le Tableau 9 indique un total de 27 751,16 salariés en 2012 et détaille leur répartition pour chaque activité économique, la proportion correspondante sur le nombre total d'emplois et la proportion de femmes. En 2012, les emplois créés dans les entreprises sociales correspondaient surtout au secteur de la santé et de l'action sociale, dans lequel la proportion des salariées femmes atteignait 75,13 %. Les femmes étaient également très présentes dans le secteur de l'éducation (68,10 %) et celui des hôtels et restaurants (63,73 %). Les salariés hommes étaient surtout présents dans les secteurs « Agriculture, chasse et sylviculture » (74 %), « Industrie manufacturière » (63 %) et « Immobilier, location et services aux entreprises » (56 %).

Tableau 9 : Proportion de salariées femmes pour chaque activité économique (sections NACE Rév.1.1) en 2012

Activités économiques	Emplois (N)	Proportion (%)	Femmes (%)
A : Agriculture, chasse et sylviculture	290,00	1,05	26,01
D : Industrie manufacturière	157,67	0,57	37,00
E : Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	24,00	0,09	14,24
G : Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles	148,75	0,54	51,43
H : Hôtels et restaurants	190,00	0,68	63,73
I : Transports, entreposage et communications	108,50	0,39	58,76
J : Intermédiation financière	386,25	1,39	45,89
K : Immobilier, location et services aux entreprises	2274,42	8,20	44,00
M : Éducation	1465,08	5,28	68,10
N : Santé et action sociale	21129,00	76,14	75,13
O : Autres services collectifs, sociaux et personnels	1567,75	5,65	54,64
Donnée manquante	9,75	0,04	56,41
Total	27751,167	100,00	69,58

Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

4. Conclusion

Ce rapport nous a permis d'illustrer l'état de l'économie sociale au Luxembourg en 2012 ainsi que son évolution au fil du temps. Il porte sur les entreprises sociales définies comme des structures indépendantes appartenant au secteur économique « Action sociale » ou ayant adopté l'une des formes juridiques suivantes : coopérative, organisation sans but lucratif, établissement d'utilité publique, société de secours mutuel, association d'assurances mutuelles, association culturelle ou association sportive. Par conséquent, notre approche va au-delà de la définition stricte d'une entreprise, afin d'y inclure les associations, les établissements d'utilité publique et les fondations (Nyssens, 2007 ; Lyon et Sepulveda, 2009).

Les chiffres obtenus du Répertoire des Entreprises Luxembourgeoises par le STATEC nous permettent de cibler deux critères : le nombre d'entreprises sociales et le nombre de personnes engagées dans ce secteur. Nous avons analysé ces variables en mettant les chiffres en parallèle avec les différentes formes juridiques, les différentes tailles d'entreprises et en donnant le détail hommes-femmes, lorsque cela était applicable.

Nous avons ainsi identifié pour l'année 2012 **1 064 entreprises sociales**, essentiellement des « associations sans but lucratif » (66,45 %), des « sociétés à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois » (14,47 %) et des « sociétés coopératives de droit Luxembourgeois » (7,24 %). En 2012, au Luxembourg, il y avait **3,2 entreprises sociales pour 100 entreprises. Les entreprises sociales employaient au total 27 751 salariés** à temps plein ou à temps partiel. 55,5 % de ces emplois (ce qui représente 15 399,3 salariés) avaient été créés dans des associations, 23,78 % (soit 6 599,33 salariés) dans des établissements d'utilité publique, 10,59 % (soit 2 941 salariés) dans des coopératives et des mutuelles et les 10,13 % restants (soit 2 811,5 salariés) dans des entreprises sociales privées à but lucratif. En 2012, environ **2/3 de ces salariés étaient des femmes** qui, semble-t-il, constituaient alors l'épine dorsale des entreprises sociales au Luxembourg. Les emplois créés dans les entreprises sociales correspondaient principalement au secteur de la santé et de l'action sociale, dans lequel la proportion de femmes atteignait 75,13 %. Les femmes étaient également très présentes dans le secteur de l'éducation (68,10 %) et celui des hôtels et restaurants (63,73 %). Les salariés hommes étaient surtout présents dans les secteurs Agriculture, chasse et sylviculture (74 %), Industrie manufacturière (63 %) et Immobilier, location et services aux entreprises (56 %).

Entre 2000 et 2012, le nombre d'entreprises sociales au Luxembourg a augmenté de 3,4% par an. **91 % des entreprises sociales présentes au Luxembourg en 2012 étaient des petites entreprises (N = 213) ou des micro-entreprises (N = 756)**, tandis qu'il y avait 72 entreprises de taille moyenne et 23 grandes entreprises (c'est-à-dire avec plus de 250 salariés).

Pendant la même période, **le nombre de salariés employés dans des entreprises sociales a augmenté de 12,9 % par an**. En chiffres absolus, la plus forte progression correspond aux associations (de 6 364 à 15 399 structures) et les établissements d'utilité publique (de 2 718 à 6 599 structures). En revanche, la situation est différente si nous nous penchons sur l'évolution du nombre d'emplois. Les entreprises privées à but lucratif ont connu un taux de croissance annuelle de l'emploi de 26,17 %, suivies par les coopératives (13,29 %), les établissements d'utilité publique (11,90 %) et les associations (11,83 %).

L'implication des femmes dans les entreprises sociales stagne depuis 2000 à un niveau proche de 70 % du nombre total d'emplois. Néanmoins, la proportion des femmes salariées à temps partiel a considérablement diminué au fil du temps, passant de 31 % à 22 %. Ces chiffres semblent suggérer qu'une **grande proportion de femmes salariées à temps partiel dans des entreprises sociales a peu à peu quitté** l'économie sociale. Néanmoins, dans le cas des coopératives, il est possible qu'au moins une partie de ces femmes ait obtenu un contrat à temps plein.

En 2012, le nombre de salariés dans les 756 micro-entreprises sociales atteignait 1 968. Il était de 4 435,4 dans les 213 petites entreprises, de 7 372,5 dans les 72 entreprises moyennes et de 13 975,3 dans les 23 grandes entreprises. Les contrats à temps partiel étaient relativement plus fréquents dans les micro- et petites entreprises (37,2 % et 28,3 % respectivement), tandis que dans les grandes entreprises et les entreprises moyennes, la proportion des contrats à temps partiel était de 26 % et de 22,3 % respectivement. Les chiffres montrent aussi que pratiquement tous les emplois à temps partiel (87,33 %) étaient occupés par des femmes. Globalement, **le nombre d'emplois dans les micro-, petites, moyennes et grandes entreprises sociales a augmenté respectivement de 4,2 %, 4,9 %, 5,1 % et 44,2 % par an**. Il est intéressant de souligner qu'une grande partie de cette augmentation correspond à des contrats à temps plein.

Mais ces chiffres ne sont pas sans faille. Une limitation importante vient du fait que nous avons défini ex ante ce qu'était une entreprise sociale, sans pouvoir être sûrs, ex post, que les structures identifiées répondaient véritablement aux critères de définition des entreprises sociales. Une autre limitation concernant les données disponibles vient du fait qu'elles nous renseignent uniquement à l'échelle de l'entité légale et que nous n'avons aucune « micro-information » concernant les salariés. Pour avoir un aperçu plus précis et plus fiable de l'évolution de l'économie sociale luxembourgeoise, il serait souhaitable de fusionner les informations disponibles avec des informations tirées des registres de la sécurité sociale. Cela serait utile pour comprendre, par exemple, ce qui est arrivé aux femmes employées dans l'économie sociale luxembourgeoise au fil du temps. Malgré ces lacunes, les chiffres disponibles indiquent que les entreprises sociales sont aujourd'hui une réalité florissante dans l'économie luxembourgeoise.

Annexe A

Tableau 10 : Codes NACE, rév.1.1

Item	Nombre	Pourcentage
A : Agriculture, chasse, sylviculture	22	2,11
D : Industrie manufacturière	9	0,86
E : Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	8	0,77
G : Commerce ; réparations automobiles et d'articles domestiques	9	0,86
H : Hôtels et restaurants	21	2,02
I : Transports et communications	21	2,02
J : Activités financières	25	2,40
K : Immobilier, location et services aux entreprises	38	3,65
M : Éducation	25	2,40
N : Santé et action sociale	380	36,47
O : Services collectifs, sociaux et personnels	484	46,45
Total	1 042	100,00

Source : Répertoire des entreprises luxembourgeoises

Références

- Allegrezza, S. et Molling, V. (2005). À la recherche de l'économie sociale et solidaire, le cas du Grand-Duché de Luxembourg. Économie et Statistiques / Working papers du Statec.
- Becchetti, L. et Borzaga, C. (2012). *The economics of social responsibility: the world of social enterprises*. Routledge.
- Borzaga, C., Depedri, S., et Tortia, E. (2010). The growth of organizational variety in market economies: The case of social enterprises. Euricse Working Papers 10.
- CIRIEC (2007). L'économie sociale dans l'union européenne. Rapport technique, Rapport issu du Comité économique et social européen.
- Conseil Wallon de l'économie sociale (1990). Rapport à l'exécutif régional wallon sur le secteur de l'économie sociale. Rapport technique, Conseil Wallon de l'économie sociale.
- Defourny, J. et Nyssens, M. (2008). Social enterprise in Europe: recent trends and developments. *Social enterprise journal*, 4(3):202–228.
- Defourny, J. et Nyssens, M. (2010). Conceptions of social enterprise and social entrepreneurship in Europe and the United States: Convergences and divergences. *Journal of social entrepreneurship*, 1(1):32–53.
- Commission européenne (2013). *Économie sociale et entrepreneuriat social*, volume 4. Guide de l'Europe sociale.
- Conférence européenne permanente des coopératives, mutuelles, associations et fondations (2002). *Charte de l'économie sociale*. CEP-CMAF, Bruxelles.
- Lyon, F. et Sepulveda, L. (2009). Mapping social enterprises: past approaches, challenges and future directions. *Social Enterprise Journal*, 5(1):83–94.
- Nyssens, M. (2007). *Social enterprise: At the crossroads of market, public policies and civil society*. Routledge.
- Peiffer, J. et Hiltgen, M. (2010). *Vers de nouvelles perspectives pour l'Économie Solidaire au Luxembourg? À la recherche de l'économie solidaire et sociale au Luxembourg. Quelques chiffres préliminaires*. Conférence CRP Henri Tudor.
- Rosenblatt, C. (2013). *Quelle place pour l'économie sociale en Europe?* Think Tank européen pour la solidarité.
- Rückert, E. et Sarracino, F. (2014). Assessing the social and solidarity economy in Luxembourg. Économie et Statistiques / Working papers du Statec.
- Sullivan Mort, G., Weerawardena, J., et Carnegie, K. (2003). Social entrepreneurship: Towards conceptualisation. *International journal of nonprofit and voluntary sector marketing*, 8(1):76–88.
- « Rapport Toia » (2013). *Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie*. Parlement européen.